

## ENVIRONNEMENT

### COLLECTE D'AMIANTE LIÉE DÉCHÈTERIE DE NORON-L'ABBAYE 29 ET 30 JUIN 2023

**Merci de lire intégralement ces consignes**

Les 29 et 30 juin prochains est organisée une collecte d'amiante à la déchèterie de Noron-l'Abbaye. Pour que cette collecte soit réalisée en toute sécurité, nous vous demandons de bien respecter les consignes ci-dessous.

**CETTE COLLECTE EST GRATUITE, ELLE EST RÉSERVÉE AUX PORTEURS DE LA CARTE DES DÉCHÈTERIES DU PAYS DE FALAISE QUI AURONT PRIS RENDEZ-VOUS AU PRÉALABLE.**

**Le nombre de créneaux est donc limité. Nous vous demandons à ce titre, une grande ponctualité.**

La quantité autorisée sera limitée à **1m3**, il n'y aura aucune exception.

La gratuité ne vaut que pour ce seul m3.

*En cas de non-respect de cette limite, la Communauté de Communes facturera 380 € le m3 supplémentaire.*

**Un seul numéro pour la prise de rendez-vous : 02 31 90 99 65**

En dehors de ces deux jours de collecte, aucun apport d'amiante n'est autorisé dans les déchèteries.

### CONSIGNES DE SÉCURITÉ

**Les fibres d'amiante présentent un risque avéré pour la santé, nous vous invitons donc fortement à suivre les conseils suivants. Vous restez responsables de vos déchets et de leur transport jusqu'au lieu de dépôt.**

- > Protégez-vous lors de la manipulation (masque, gants, lunettes, etc.) ;
- > Ne cassez pas ou ne sciez pas vos déchets pour éviter l'envol de fibres ;
- > Vous pouvez humidifier les déchets pour éviter la dispersion de poussière ;
- > Ne transportez pas les déchets dans l'habitacle de votre voiture, prévoyez d'utiliser une remorque ;
- > Enveloppez de manière définitive les déchets dans du film plastique ou dans une bâche. Tout déchet non-emballé sera refusé ;
- > Nous vous recommandons de laver vos vêtements en rentrant et de prendre une douche intégrale.

**Les déchets amiantés acceptés sont ceux ne libérant pas de fibres spontanément, par exemple :**

- > Éléments en amiante ciment ayant gardé leur intégrité ;
- > Plaques de toiture ;
- > Ardoises ;
- > Panneaux de cloison ;
- > Éléments de faux plafonds ;
- > Tuyaux/canalisation ;
- > Gaines de vides ordures ;
- > Conduits de cheminée.

Une fois sur place, les opérateurs prendront en charge l'amiante.

CONTACT PRESSE

Service Communication  
Communauté de Communes du Pays de Falaise  
Tél : 02.31.90.42.18 - communication@paysdefalaise.fr